

DECRET N° 70-230/CP/SGG  
du 5 Septembre 1970

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil  
Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte  
du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation  
du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 31 Août 1970, Mr Théophile PAOLETTI,  
Ministre de l'Information et du Tourisme, est chargé de l'intérim  
du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse  
et des Sports, pendant l'absence de Mr Edmond DOSSOU-YOVO.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 Septembre 1970  
pour le Président du Conseil  
Présidentiel absent,  
Le Membre du Conseil Présidentiel  
chargé de l'intérim,

Ampliations : PCP 6 - CS 6  
MCP 4 - MIT-MEN 4 - SGG 4  
Ministères 9 - HC 3 - IAA 1  
DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc.5  
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6.



Justin AHONADEGBE-TOMETIN